


Le mardi 15 juillet 2008

L'île d'Orléans a sa marque de commerce protégée



[Agrandir](#)  Photo Robert Mailloux, Archives La Presse

[Stéphanie Bérubé](#)

La Presse

Il est de bon ton de vanter la provenance de ses produits agricoles, surtout quand la région a aussi bonne réputation que l'île d'Orléans. Des producteurs agricoles veulent tirer profit de cette tendance. Mais aussi s'assurer que leur nom n'est plus utilisé à tort et à travers.

«Nous avons développé une marque de certification pour protéger le territoire de l'île d'Orléans», explique Julie Goudreau, qui coordonne le projet. Les producteurs ont senti ce besoin après avoir vu en vente, à Montréal, des «fraises de l'île d'Orléans» alors qu'il n'y avait encore aucune fraise dans les champs, chez eux.

D'autres exemples d'usurpation les ont décidés à créer un logo qui certifiera que les produits sont véritablement de l'île. Le groupe aurait pu faire une demande pour obtenir une appellation protégée, mais le processus est extrêmement rigoureux et prend des années. Il s'est donc tourné vers l'Office de propriété intellectuelle du Québec. «C'est une véritable marque de commerce», dit Mme Goudreau. Mais il y a néanmoins un cahier de charges à remplir afin de s'assurer de la qualité des produits reconnus.

Il y aura bientôt des viandes, des confitures et des alcools, mais déjà on retrouve au marché des produits qui portent le petit logo rouge «Savoir-faire île d'Orléans». Les fraises, bien sûr, puis des asperges, du brocoli et des bok choy, dans leur forme régulière, bébé ou mini. Qui savait qu'il y avait des bok choy de l'île d'Orléans?